

Berne, le 27 août 2020

Communiqué de presse

Angelo Barrile est le nouveau président de l'asmac

De vice-président à la présidence: le Comité central a élu Angelo Barrile à la tête de l'asmac. Il succède à Anja Zyska qui se retire pour des raisons professionnelles après près de trois ans à la présidence. Par ailleurs, l'association veut accroître ses efforts pour imposer l'application de la loi sur le travail et procéder à des éclaircissements préliminaires en vue d'une convention collective de travail (CCT) nationale.

44 ans, médecin de famille et conseiller national pour le PS zurichois depuis 2015: telles sont quelques-unes des caractéristiques d'Angelo Barrile, qui dirige dès à présent l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique. Il la connaît parfaitement grâce aux nombreuses années passées à la suppléance aux côtés d'Anja Zyska et de son prédécesseur Daniel Schröpfer.

Le nouveau président veut être proche des membres et présent, et poursuivre le travail d'Anja Zyska. Cela implique l'engagement pour de bonnes conditions de formation postgraduée et de travail, c'est-à-dire le respect de la loi sur le travail et des contrats de travail, mais aussi une meilleure compatibilité entre profession et vie privée ainsi que l'égalité des chances, aussi pour les employés à temps partiel. «L'image du médecin combattant solitaire a depuis longtemps changé, ce qui doit se refléter dans les conditions de travail et de formation postgraduée», explique Barrile. Dans sa nouvelle fonction, il sera épaulé par Patrizia Kündig, actuelle vice-présidente. Le Comité directeur choisira en septembre la personne qui occupera le deuxième poste maintenant vacant à la vice-présidence.

Loi sur le travail: il est temps d'intervenir

C'est hélas une vieille histoire: dans de nombreux hôpitaux, les violations des dispositions concernant le temps de travail et de repos sont toujours à l'ordre du jour. L'asmac ne se contente cependant pas de cette situation, et franchit une étape supplémentaire dans son engagement. Pour cela, le Comité central a chargé l'association faitière d'intervenir directement au cas par cas, en collaboration avec les sections, pour imposer l'application de la loi sur le travail.

A cela s'ajoute le fait qu'une large majorité des membres de l'asmac souhaite travailler nettement moins, indépendamment des dispositions légales. L'initiative d'un groupe de médecins-assistantes et -assistants en faveur de la semaine de 42 heures, qui a rencontré un large écho, l'illustre bien. Il s'agit maintenant de

concrétiser l'idée. C'est pourquoi l'association réalisera en octobre un sondage auprès des membres pour étudier l'idée d'une convention collective de travail (CCT) nationale.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter:

Angelo Barrile

Président de l'asmac

Tél. 079 669 29 11

E-mail: Angelo.Barrile@parl.ch

Marcel Marti

Responsable politique et communication / directeur adjoint de l'asmac

Tél. 031 350 44 82

E-mail: marti@asmac.ch

asmac – Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique

L'association professionnelle asmac défend en tant qu'association indépendante les intérêts professionnels, politiques et économiques des médecins employés en Suisse, en particulier des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique.